

## **FNEE CGT**

## Fédération Nationale des personnels

des ministères de la Transition écologique et Cohésion des Territoires, Transition énergétique, des Transports, du Logement et de de la Mer



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93 515 Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : https://equipementcgt.fr

Α

Monsieur le directeur des ressources humaines du MTECT

Montreuil, le 19 octobre 2022

Monsieur le directeur des ressources humaines,

Vous m'avez interrogé, afin de savoir si l'abaissement à 3 ans au lieu de 4 ans de la durée minimum de tenue de certains postes dont le décret examiné en comité technique ministériel a été rejeté unanimement par 2 fois, serait de nature à nous contenter.

Tout d'abord, vous noterez qu'aucun des amendements de fond que nous proposions n'a été retenu.

Lors des échanges, nous avions indiqué que la durée de 4 ans serait supérieure à la durée de 3 ans tacitement pratiquée dans le ministère tant que les CAP formulaient des avis sur la mobilité des agents.

Certes, la diminution à 3 ans va dans le bon sens, mais votre proposition revient à inscrire dans le marbre cet usage pour certains postes.

Par ailleurs, cette durée minimum est une contrainte supplémentaire en regard de laquelle les agents n'auraient pas de droits supplémentaires.

Par exemple, nous avions proposé que cette durée ne s'applique pas dans le cadre de restructuration ou ne subroge pas, par inversion des normes, les articles 40 et 42 du statut permettant une mobilité plus rapide lorsque les circonstances de vie d'un l'agent le requièrent. Et comme les employeurs publics du ministère ont une fâcheuse tendance à ne pas toujours bien appliquer la loi, mais davantage ce qui les arrange, nous estimons que le risque n'est pas négligeable.

En conséquence, la CGT prend acte de votre volonté de réduire à 3 ans la durée minimum de tenue des postes inscrits dans le projet de décret.

Mais puisque vous initiez une proposition d'amélioration sur le décret, circonscrite à l'abaissement de la durée, nous souhaitons que vous ouvriez plus largement le sujet dans la perspective d'une amélioration plus large du projet, sur la base des amendements CGT déposés lors du comité technique ministériel.

Cordialement,

Le secrétaire général de la FNEE,

Philippe Garcia